

8. COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT A

Tous les licenciés « compétition », F et G, nés **en 2014** et avant.

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

1^{ère} journée : *Vendredi 24 mai 2024 ; Poules : début des rencontres à 20h30*

à Fontaine-la-Guyon

2^e journée, pour les 2 équipes sortant de poule : *Vendredi 07 juin 2024 tour final ; début des rencontres à 20h30 à Nogent-le-Roi*

PRIX DE L'INSCRIPTION

22 euros par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 17 mai 2024

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Michel GODARD – 06 30 70 14 48

E-mail : m.godardm@laposte.net

Daniel DAVID – 06 22 32 46 72

E-Mail: danieldavid28190@gmail.com

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41

COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES

Article 1 : Organisation

La coupe d'Eure et Loir est une compétition par équipes de deux joueurs/joueuses, organisée par la commission sportive. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission. Les rencontres se dérouleront **2** journées, **le vendredi soir**.

- **Première journée : vendredi 24 mai (les trois tours de poules).**
- **Deuxième journée, pour les deux équipes sortant de poule : vendredi 07 juin 2024 (les ¼ de finales, les ½ finales et les finales).**

Article 2 : Les participants

Tous les joueurs licenciés « compétition » du département né(e)s en **2014** et avant, peuvent composer une équipe pour la « Coupe d'Eure et Loir adultes » sous réserve de respecter le règlement de la F.F.T.T. s'appliquant à leur catégorie. La présentation de la licence à jour est obligatoire.

Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

A partir de la catégorie benjamins, les jeunes peuvent donc participer à la coupe d'Eure et Loir.

La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent néanmoins que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs ;
- les horaires des épreuves seniors auxquels participent les jeunes joueurs ou joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L231-5 du code du sport.

Les poussins et poussines, quant à eux, ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors : il ne leur est donc pas possible de participer à la coupe d'Eure et Loir !

Article 3 : La formation des équipes, le remplacement d'un joueur et le forfait d'une équipe

Une équipe peut être formée de deux garçons, de deux filles ou peut être mixte. Lors de l'inscription, le nom des joueurs de l'équipe devra être précisé. Les points classement pris en compte seront ceux du début de la 2^{ème} phase (= pas les points mensuels).

Chaque joueur (se) ne pourra participer qu'à un seul tableau et une seule et même équipe tout au long des épreuves, les rencontres des différents tableaux se déroulant aux mêmes journées.

Un joueur, forfait lors d'un tour, pourra être remplacé par n'importe quel joueur, **si et seulement si son nombre de point ne dépassent pas le nombre de point du joueur remplacé.** Le joueur annoncé dans la composition de l'équipe mais forfait sur la 1^{ère} journée pourra réintégrer son équipe lors de la 2^e journée sur présentation d'un certificat médical.

Une équipe forfait la 1^{ère} journée, le sera par conséquent la seconde.

Chaque équipe faisant l'objet d'un « forfait non justifié » auprès du responsable de la coupe ou du secrétariat du Comité, se verra pénalisée par une amende équivalente au montant de son engagement.

Une équipe peut être formée d'une entente de club. **L'équipe d'entente portera obligatoirement le numéro 1** et ensuite pour chaque club respectif de l'entente, l'équipe suivante aura le numéro 2.

Article 4 : Le déroulement de la compétition

4.1 La répartition des équipes dans les tableaux

Les inscriptions des équipes se font librement : il n'y plus de bornage pré-établi pour les tableaux.

Concrètement, les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant (*cumul des deux joueurs annoncés dans la composition initiale – points de début de 2^{ème} phase*). Les équipes ainsi classées sont prises **en bloc de 16 pour former un tableau complet**. Cinq tableaux sont envisagés et sont désignés par le nom de bénévoles ayant œuvré pour le tennis de table eurélien :

1. Les équipes classées de 1 à 16 dans le tableau « Jean BENIC »
2. Les équipes classées de 17 à 32 dans le tableau « Jean MAIGNAN »
3. Les équipes classées de 33 à 48 dans le tableau « Michel POCHIC »
4. Les équipes classées de 49 à 64 dans le tableau « Emile COUBAT »
5. Les équipes classées de 65 à 80 dans le tableau « Janine BERTHIER »

ATTENTION : si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points pour le placement dans les différents tableaux, la priorité sera donnée à l'équipe qui a le plus jeune joueur.

Si le dernier tableau n'est pas complet à 16 équipes, une formule sera choisie par les organisateurs afin de faire jouer suffisamment les équipes du dernier tableau, en nous acheminant aussi vers une demi-finale puis une finale au dernier tour. Parmi les adaptations possibles, citons par exemple :

- respect de la formule avec poules puis tableau final, avec quelques poules incomplètes formée seulement de deux équipes

- poule(s) à plus de 3 équipes, plusieurs rencontres de la même poule pouvant alors être lancées en même temps

- si très peu d'équipes, intégration dans le tableau précédent avec alors une ou plusieurs poules de 4 équipes (plusieurs rencontres de la poule lancées en même temps)

Si nous avons plus de 80 équipes inscrites, de nouveaux tableaux seront créés pour répondre au nombre total d'équipes inscrites.

Au 17 mai 2024, les tableaux seront ainsi constitués et ne seront plus modifiables (pour une inscription oubliée ou une modification de la composition d'une équipe...).

4.2 La répartition des 16 équipes dans les poules

A l'intérieur du bloc de 16 équipes classées par ordre de points décroissant, les poules de chaque tableau seront constituées de la façon suivante :

	Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1^{ère}	Equipe n° 1	Equipe n° 2	Equipe n°3	Equipe n° 4
2^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°5 et n°8 dans chaque poule			
3^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°9 et n°12 dans chaque poule			
4^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°13 et n°16 dans chaque poule			

Dans la mesure du possible, les organisateurs éviteront que deux équipes d'un même club ne soient dans la même poule.

Dans chaque tableau, 4 poules de 4 équipes sont formées, les deux premières étant qualifiées pour disputer le tableau à élimination directe (1/4 de finale puis ½ finale puis finale).

L'attribution des points rencontre :

En poule, l'attribution des points rencontre se fait de la façon suivante :

- 2 points pour une équipe victorieuse
- 1 point pour une équipe perdante, mais ayant disputé la rencontre dans le respect des règles de composition
- 0 point pour une équipe forfait ou n'ayant pas présenté une composition règlementaire. Dans ce cas, l'équipe perd sur le score de 3 parties à 0, avec 11-00 à chaque manche.

Si deux ou plusieurs équipes **sont à égalité** de points rencontre, à l'issue des poules, elles seront classées par **un départage général** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

4.3 Le placement dans le tableau à élimination directe

Les deux équipes sortant de poule sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- L'équipe vainqueur de la poule 1 à la place 1
- L'équipe vainqueur de la poule 2 à la place 8
- L'équipe vainqueur des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 4 ou 5
- Les équipes classées 2^{ème} de poule par tirage au sort dans les places 2, 3, 6 et 7, dans la moitié de tableau opposée à leur 1^{er} de poule respectif.
-

4.4 Le déroulement d'une rencontre

Dans les poules ou le tableau final, **une rencontre s'arrêtera au score acquis** (1^{ère} équipe qui remporte trois parties).

Les joueurs seront désignés par les lettres **A et B** d'une part, et **X et Y** d'autre part.

Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] - [B contre Y] - [Double : AB contre XY] - [A contre Y] - [B contre X]

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points.

Article 5 : Les récompenses

1^{er} : coupe pour chaque joueur

2^e : coupe pour chaque joueur

3^e : coupe pour chaque joueur

Article 6 : Les inscriptions

Le montant des inscriptions est fixé à **22 euros par équipe** et la date limite est fixée au **Vendredi 17 mai 2024 dernier délai**.

Les bordereaux d'inscriptions devront parvenir au Comité impérativement avant la date limite d'inscription.